

### VŒUX DU MAIRE

*A de multiples reprises au cours d'une année je suis amené à m'adresser aux Auxois. Des réunions sont organisées sur des sujets variés, je vous rencontre tant en mairie que dans les rues du village ou bien vous me contactez par téléphone mais ce rituel de présentation de mes vœux est important pour moi.*

*Les fêtes de fin d'année pendant lesquelles chacun est censé être entouré, sont derrière nous, mais je veux vous redire que je pense chaque jour aux familles qui perdent un être cher dont le manque se fait sentir cruellement, aux malades, aux personnes privées de leur autonomie ou qui vivent dans la solitude. Que tous soient assurés de ma sollicitude de chaque instant.*

*Les remerciements que je tiens à exprimer particulièrement à mes adjoints ainsi qu'à chaque membre de mon conseil municipal ne sont pas une pure formalité. Ils sont sincères et amplement mérités. Ils sont le fruit de ma profonde reconnaissance. Merci à tous pour votre travail et votre soutien. Vous êtes mes indispensables collaborateurs.*

*Je tiens également à remercier nos secrétaires, nos agents techniques, nos ATSEM, le personnel dédié à l'entretien de l'école ou d'autres locaux communaux pour leur travail et leur implication dans la vie de la commune. Votre sérieux et votre professionnalisme sont des atouts essentiels pour la bonne marche de notre commune.*

*Je salue avec respect nos professeurs des écoles pour leur professionnalisme leur dévouement et leur efficacité. Nous vous confions sans la moindre appréhension l'éducation de nos enfants.*

*Merci aux membres du CCAS, pour partie issus de la municipalité mais aussi bénévoles du village qui assurent la noble mission de venir en aide aux plus démunis et aux plus fragiles en toute confidentialité.*

*Merci aux entrepreneurs, commerçants, artisans, agriculteurs, au corps médical et paramédical, qui procurez de l'emploi ou apportez les services de proximité indispensables à une bonne qualité de vie des habitants ; vous contribuez à l'expansion économique et démographique de la commune.*

*J'ai une réelle admiration pour les présidents des associations des Auxois ainsi qu'envers tous leurs bénévoles. Ils animent avec succès le village et savent rassembler des adultes de tout*

*âge, des enfants, des adolescents, autour de nombreuses activités sportives, culturelles, artistiques qu'ils proposent sans relâche.*

*Je voudrais aussi remercier les personnes qui ont décoré notre village pour les fêtes de Noël: le rond-point de l'école était simple et charmant et le décor du lavoir a fait s'arrêter plus d'une personne dès la nuit tombée.*

*J'adresse mes félicitations aux adolescents qui constituent le Conseil Municipal des Jeunes : vos idées intéressantes, votre ardeur au travail lors du nettoyage du village sont rassurants quant à l'implication dans la société que vous montrez.*

*Je terminerai par un grand merci à vous mes administrés pour la confiance que vous nous accordez, pour la compréhension dont vous faites preuve même quand nous sommes amenés à prendre des décisions qui vont à l'encontre de vos souhaits lorsque nous subissons les contraintes inhérentes à une réglementation et à des lois.*

*Le bilan communal de l'année 2016 est positif car les réalisations ont été nombreuses aux Auxons malgré la baisse des dotations de l'Etat.*

*Les projets sont importants en 2017. Nous verrons débiter les travaux du pôle sportif et de loisirs qui est ardemment attendu par tous. Nous aménagerons l'ancien restaurant « Le Sapin Bleu » en maison médicale : le permis de construire est accepté. Nous participons à une réflexion afin de faire revivre le château à travers un habitat de qualité.*

*Ceci n'est qu'un aperçu de nos projets. D'autres se feront au fil des mois et nous aurons le loisir d'en parler lors de nos rendez-vous.*

*Je terminerai en vous souhaitant, du plus profond du cœur, mes meilleurs vœux de bonheur, de santé et de réussite dans vos projets en ce début d'année.*

*Que vos souhaits les plus chers soient exaucés !*

**Serge RUTKOWSKI**  
**Maire des Auxons**

## **1. CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2017**

Membres présents et représentés : 28

## **2. ARRET DU PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME ET BILAN DE LA CONCERTATION.**

La révision du POS en PLU s'achève. Cette réflexion a débuté le 6 juillet 2009 à Auxon Dessus et le 26 mars 2010 à Auxon Dessous.

La création de la nouvelle commune « Les Auxons » le 1<sup>er</sup> janvier 2015 a induit l'extension de la procédure de révision des POS à l'ensemble du territoire.

**Nous avons alors défini les modalités de concertation à mettre en œuvre à l'occasion de cette procédure.**

- Définir les objectifs de la révision du PLU exposés dans la délibération du 2 janvier 2015
- Animer un débat au sein du conseil municipal lors de la séance du 25 juin 2015 sur les orientations du projet d'aménagement et de développement

durable (PADD)

- Déterminer les éléments essentiels du projet de PLU, au moment de l'arrêt du PLU, soit :
  - le développement modéré et diversifié de l'habitat en compatibilité avec les objectifs du SCOT et du PLH de l'agglomération bisontine, en lien avec une maîtrise des déplacements
  - la prise en compte de la ZAC tertiaire telle qu'elle complète l'arrivée de la gare TGV
  - les besoins en matière de services et d'équipements
  - la protection de l'environnement
  - la protection de l'agriculture.
- Établir le bilan de la concertation mise en œuvre à l'occasion de la révision du projet de PLU, selon les modalités définies par délibération du Conseil Municipal en date du 2 janvier 2015.

**Cette concertation a permis :**

1. L'implication des habitants
2. La concertation entre les communes grâce au groupement d'études comprenant : Les Auxons, Geneuille, Cussey sur l'Ognon, Devecey, Châtillon le Duc et Chevroz.
3. La concertation avec les grandes collectivités dans le cadre, notamment du Syndicat mixte de coordination pour le développement du secteur de la gare Besançon Franche-Comté TGV.

**1. L'implication des habitants s'est traduite par :**

- Des informations continues dans les bulletins municipaux et/ou sur les sites internet communaux.
- Des synthèses de réunions du groupe de travail PLU portées à la connaissance des conseils municipaux.
- Des remarques sous couvert d'un livre blanc ouvert dans les mairies tout au long de la procédure :
  - Depuis le 6 juillet 2009 pour la commune d'Auxon-Dessus
  - Depuis le 26 mars 2010 pour la commune d'Auxon-Dessous
  - Depuis le 2 janvier 2015 pour la commune des Auxons

En outre, les documents de travail, les comptes rendus de réunions, PADD, etc., étaient consultables en mairie tout au long de la procédure.

Les remarques des habitants ont été étudiées et prises en compte dès lors qu'elles n'entravaient pas l'intérêt général. Outre le livre blanc précité, le PADD consultable en mairie a recueilli un grand intérêt.

Nous avons tenu 5 réunions ouvertes aux habitants :

Chacune des mairies a reçu les habitants qui pouvaient ainsi solliciter toutes les informations nécessaires.

Les élus, accompagnés d'un représentant du cabinet d'études PLU, ont répondu à ce besoin permettant d'échanger tant sur des questions d'intérêt personnel que général.

Pour Les Auxons : tenue de 2 réunions publiques

- le 25 juin 2012 en mairie d'Auxon-Dessus au sujet de la commune d'Auxon-Dessus.
- le 12 mai 2016 à la salle polyvalente et concernant la nouvelle commune des Auxons.

**2. La concertation entre communes dans le cadre du groupement d'études :**

Les études PLU ont été promptement menées conjointement, malgré une différence de calendrier lors du démarrage des projets.

En 2010 Auxon-Dessus et Auxon-Dessous ont décidé de travailler ensemble, Auxon Dessus gérant la coordination du groupe. L'intérêt de ce groupement a attiré rapidement Geneuille et Cussey sur-l'Ognon, puis Devecey et Châtillon-le-Duc en 2011, suivis par Chevroz.

En plus des présentations du diagnostic qui pouvaient se faire à l'échelle de chaque commune, des réunions rassemblant tous les élus permettaient de faire le point sur les enjeux et objectifs à questionner et débattre, finalement à partager.

La spatialisation des enjeux sur le territoire élargi a permis que les choix finalement adoptés se soient faits dans un souci de cohérence, de mutualisation et d'économie de gestion du territoire.

Les élus de chaque commune, ont tous été partie-prenante des décisions comprises puis adoptées.

### **3. La concertation avec les grandes collectivités dans le cadre, notamment du Syndicat mixte de coordination pour le développement du secteur de la gare Besançon Franche-Comté TGV**

Deux grandes actions témoignent de la démarche de coordination des échelles politiques :

- **Les ateliers d'échanges**

Alors que le SMIX se mettait en place sur un territoire élargi aux Communes hautes-saônoises, des groupes de travail ont été constitués au niveau de chaque commune ou de leur regroupement qui ont permis leur participation à la création d'ateliers de réflexion en présence des grandes collectivités et communautés de communes: Région, Départements, Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, Communauté de communes de la Dame Blanche et Pays Riolais.

- **La réalisation d'un web-documentaire**

Dans le cadre de leur participation à la démarche d'élaboration d'un projet partagé de territoire, en vue de la constitution d'un outil commun de gouvernance de type syndicat mixte, les 6 communes du secteur nord se sont investies dans la réalisation d'un web documentaire.

Cette concertation a révélé les points suivants :

- la nécessité comme l'importance du travail de concertation préalable avec les partenaires institutionnels.
- L'importance des besoins en matière d'information et de communication des politiques de développement et de leur évolution, à l'égard des habitants.

**Le bilan de la concertation ainsi que la délibération confirmant l'arrêt du projet est voté et approuvé le 30 janvier 2017.**

Ce projet de plan sera soumis pour avis :

- Aux personnes publiques associées à son élaboration : l'Etat, la Région, le Département, les autorités organisatrices, les EPCI compétents en matière de PLH, la chambre de commerce et d'industrie territoriale, les chambres de métiers, la chambre d'agriculture, la CAGB et le SMCOT
- À la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF)

- À la personne publique à l'initiative de la zone d'aménagement concertée
- Et à leur demande : aux communes limitrophes, aux établissements publics de coopération intercommunale directement intéressés.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois.

Une copie de la délibération arrêtant le projet de PLU, accompagnée du projet de plan, sera adressée à M. le Préfet du Département du Doubs.

Membres présents et représentés : 28

### **3. TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE « PLU, DOCUMENTS D'URBANISME » À LA CAGB**

Dans toute la France, les Communautés de Communes et d'Agglomération exerceront de plein droit la compétence « PLU, documents d'urbanisme » à compter du 27 mars 2017 sauf si au moins 25% des Communes représentant au moins 20% de la population s'y opposent.

Le conseil municipal des Auxons désapprouve le processus du transfert de cette compétence à la CAGB qui opère avec des démarches précipitées. Il rappelle :

- Qu'il existe des enjeux cruciaux liés aux questions d'urbanisme touchant l'aménagement futur de notre territoire communal
- Que la commune doit rester le gestionnaire et le garant de son territoire
- Que la perte de la préemption par la commune et des taxes attachées au droit des sols qu'entraînerait le transfert du PLU à l'intercommunalité, va à l'encontre des intérêts et de l'autonomie financière des communes
- Que la commune ne pourrait pas s'opposer à un projet d'urbanisme qu'elle n'aurait pas choisi
- Que le « droit d'alerte » du PLUI ne donne pas à la collectivité une garantie juridique pleine et entière dans son application
- Qu'il aurait été préférable de débattre de l'entrée éventuelle des communes dans la communauté urbaine avant de transférer les diverses compétences.

**Le conseil municipal vote à l'unanimité le refus du transfert de la compétence PLU à la CAGB qui deviendrait PLUI le 27 mars.**

### **4. MISE EN PLACE DU NOUVEAU DISPOSITIF D'AIDE AUX COMMUNES.**

Le dispositif d'Aide aux Communes proposé par la CAGB a été modifié pour y intégrer l'offre E.magnus proposée par l'Agence Départementale qui propose une aide à la gestion financière, à la gestion des ressources humaines ainsi qu'à la gestion des administrés (état civil, élections).

Le niveau 1 du dispositif est accessible gratuitement à tous pour toutes les communes de la CAGB sans nécessité de délibérer.

Le niveau 2 demeure à **2.80 € par habitant** (soit environ 7 324€ par an plafonné à 6000 €) et se décompose désormais en :

- **2a** à **0.30€/habitant** pour accéder à l'offre de base (E.magnus + conseil juridique limité à 3 sollicitations par an) ;
- **2b** à **2.50 €/habitant** pour accéder à l'ensemble des services communs d'Aide aux Communes : conseils juridiques, commande publique,

conseils techniques, conseils sur les subventions, CEP, num@irie et prêt de matériel.  
C'est la proposition la plus complète qu'ont choisi les élus.

##### **5. ADHESION A L'AD@AT PROPOSEE PAR L'AGENCE DEPARTEMENTALE.**

Dans le cadre de la mise en place du dispositif d'aide aux communes cités précédemment, il convient d'adhérer à l'AD@AT.

Cette adhésion permet de bénéficier d'un service doté d'une ingénierie juridique et administrative dans les domaines de l'aide à l'informatisation, de la délivrance de conseils juridiques qui permettra à la collectivité de mener à bien ses projets.

La cotisation est de **0.60 €** par habitant, soit un total de 1669 € à laquelle s'ajoute 100€ de contribution annuelle.

La commune ayant choisi le dispositif proposé par la CAGB, elle n'aura à régler que la contribution annuelle de 100€.

##### **6. CONVENTION DE MISSION D'ASSISTANCE TECHNIQUE CONFIEE PAR LA COMMUNE DES AUXONS AU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DE LA MOYENNE ET BASSE VALLEE DE L'OGNON (SMAMBVO).**

**Ruisseau des Auxons** : L'objectif de la municipalité est d'éviter l'érosion des berges et de réduire les crues par la plantation de végétaux dont le choix a été présenté à tous les riverains du secteur lors d'une réunion en novembre dernier.

La présente convention règle les rapports entre les parties en ce qui concerne la mission d'assistance technique fournie par le Syndicat au maître d'ouvrage pour la réhabilitation des cours d'eau et de leurs affluents situés sur le territoire communal.

Le SMAMBVO interviendra à la demande de la commune des Auxons.

Si les cours d'eau et leurs affluents se jetant dans l'Ognon, dans les limites du territoire communal, sont concernés, les plans d'eau quant à eux n'y étant pas. La présente convention est valable à compter de la date de sa signature et pour une durée de 3 ans.

Pour la réalisation de la mission définie, la commune s'acquittera d'un montant forfaitaire annuel de 2 000.00 €.

##### **7. SIGNATURE D'UNE PROMESSE DE VENTE DANS LE CADRE DES MESURES COMPENSATOIRES**

Dans le cadre du projet d'aménagement de la future Zone d'Aménagement Concerté (ZAC Nouvelle Ère de la gare), la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon doit mettre en œuvre des mesures compensatoires au titre de l'environnement.

Afin de permettre la réalisation des aménagements et plantations liés à ces mesures compensatoires, la Commune Les Auxons avait décidé de constituer une réserve foncière. Ce projet arrive à son terme car nous venons d'obtenir une promesse de vente sur le dernier terrain qui permet la mise en place d'une couronne verte de protection entre la ZAC TGV et le village.

Les travaux de défrichement et de replantation qui sont effectués par l'ONF ont commencé.

### ▶ ETAT CIVIL

#### Naissances :

Léandre JACQUIER né le 5 janvier 2017

Laura CARUSO née le 11 janvier 2017

Solyne CHAUDOT née le 17 janvier 2017

Hugo TESTA, né le 17 janvier 2017

#### Décès :

Carole GIACOMEL, décédé le 21 décembre 2016

Sabine HENRIOT, ép. JACQUES, décédée le 28 décembre 2016

Isabelle BARRAL, décédée le 7 janvier 2017

Ferdinand JARDINI, décédé le 12 janvier 2017

Michelle LESCOFFIT, décédée le 31 janvier 2017

### ▶ VENTE DE BOIS DE CHAUFFAGE

Comme l'année passée, la municipalité, par le biais du CCAS, propose par l'intermédiaire d'un prestataire de service, la fourniture de bois de chauffage livré à domicile. Ces prix ont été négociés auprès de 2 entreprises distinctes selon la période de livraison choisie.

- **Courant mai pour du bois demi sec** au prix de 47,30 € TTC le stère, À commander avant le 25 avril à :  
**ADS BOIS tel : 06 22 26 67 83 ou 06 30 68 97 30**  
**Mail : ads.bois@yahoo.fr**
- **Courant septembre pour du bois sec** au prix de 50 € TTC le stère, À commander avant le 5 septembre à :  
**PETITE Frères tel : 03 81 86 16 98**  
**Mail : sarlpetite@laposte.net**

Les coupes sont disponibles en 25, 33 ou 50 cm.

Le volume de livraison minimum est de 5 stères puis par multiple de 5.

**Le secrétariat de mairie** sera ouvert samedi 31 décembre de 9h à 12h afin d'assurer une permanence pour les inscriptions sur les listes électorales mais fermé lundi 2 janvier.

### ▶ AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE POUR LES MINEURS

Désormais, un mineur voyageant à l'étranger sans être accompagné de l'un de ses parents doit présenter les 3 documents suivants :

Une pièce d'identité en cours de validité : carte d'identité ou passeport + visa éventuel en fonction des exigences du pays de destination

Une photocopie du titre d'identité du parent signataire de l'autorisation parentale

Le formulaire Cerfa 15646\*01 signé par l'un des parents titulaires de l'autorité parentale (téléchargeable sur le site service public.fr ou sur le site internet de la mairie [www.lesauxons.fr](http://www.lesauxons.fr))

## ► MISE AU POINT

Si certains s'activent afin d'embellir le village, d'autres viennent saccager le travail minutieusement réalisé : pour exemple le décor de Noël rue des Vignes qui a volontairement été cassé : c'est déplorable !

Pendant la période de froid la commune a été déneigée et salée autant que possible afin de faciliter les déplacements de chacun mais de nombreux trottoirs sont restés blancs et verglacés donc dangereux, alors que nous connaissons tous les règles de sécurité. Merci à ceux qui ont eu la correction de nettoyer devant chez eux. Nous vous rappelons que cette remarque s'applique aussi au nettoyage des feuilles et branches tombées des propriétés privées sur le domaine public.

Autre rappel pour les bacs d'ordures ménagères et de tri : ils doivent être sortis la veille et enlevés du bord de route au plus tard le lendemain du ramassage.

Nous assurons au mieux l'entretien du village avec un suivi précis et le travail des employés, avec des tailles de haies ou d'arbustes mais l'incivilité de quelques personnes nous oblige à ramasser des dépôts sauvages. Nous le déplorons aussi car aux Auxons comme dans tout le l'ensemble de notre pays tout est organisé pour que les villes et villages soient propres.